

*Initiatives ministérielles***L'AGRICULTURE**

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne aussi le rapport Carter sur la commercialisation de l'orge.

• (1500)

Ce rapport a déjà été sévèrement condamné. La Commission canadienne du blé le qualifie de décevant et d'inacceptable. Le président sortant du Saskatchewan Wheat Pool dit que ce rapport ne fait que démolir nos institutions.

Quelle est au juste la position du gouvernement à propos de ce rapport? Le ministre de l'Agriculture refuse-t-il de tenir compte de l'avis de la Commission canadienne du blé? Ne va-t-il pas écouter le point de vue des agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le rapport a été commandé à l'issue d'une étude de tous les règlements qui relèvent du ministère de l'Agriculture. L'une des questions soulevées a été celle de la commercialisation de l'orge en Amérique du Nord.

Nous avons confié à un groupe l'étude de cette question, et ce groupe a retenu les services d'un consultant, M. Carter, dont le rapport a été rendu public hier en Alberta. Nous écouterons le point de vue et les préoccupations de tous les participants. Le ministère de l'Agriculture recommandera ensuite une marche à suivre au gouvernement.

Avant que le député ne cite de nouveau le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, il devrait prendre connaissance de la lettre que ce dernier a écrite à M. Bjarnasson. Il y dit que, si nous optons pour un double régime de commercialisation, les agriculteurs canadiens pourraient accroître leurs revenus d'environ 35 millions de dollars. Ce n'est pas mal comme augmentation des recettes tirées de la vente d'orge.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Partout au Canada, des gens, y compris deux candidats à la direction du Parti progressiste conservateur, veulent qu'on abaisse l'âge maximum des jeunes contrevenants. Voici ma question: Comment pouvons-nous mettre cette

modification en vigueur au cours de la présente session de la Chambre?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je félicite la députée d'avoir posé cette question.

Il est évident que la question des jeunes contrevenants est très importante. J'ai mentionné, il y a deux ou trois semaines, peut-être un peu plus, que, d'ici un mois, nous allions présenter à la Chambre une mesure à ce sujet.

Cette question est à l'étude actuellement, de même que certaines autres modifications à apporter à la loi. Je rappelle que nous avons déjà modifié la loi l'an dernier en l'améliorant grandement, grâce au projet de loi C-12.

Je remercie la députée de sa question; nous communiquerons sûrement notre intention à la Chambre d'ici un mois.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Voilà deux jours que mon nom figure sur la liste d'attente pour que je puisse poser une question sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Ce n'est pas un recours au Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 avril, de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture, ainsi que de la motion de M. Cole (p. 18132).

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Cole: Que cette question soit maintenant mise aux voix.